

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois de novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 04 novembre 2015.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Cédric GREVIN a donné procuration à Mme Alice NAVEAU, Mme Josy PICCOLI a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

Etait absent : M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- 1° Intervention du SIDEN/SIAN : conséquences de la loi NOTRe / Rôle possible du SIDEN/SIAN
- 2° Présentation de la pré-étude d'un nouveau groupe scolaire (Cabinet d'architectes CHANDELIER)
- 3° Accessibilité : proposition pour la réalisation d' l'Ad'AP (Cabinet ACCESMETRIE)
- 4° Plan communal de sauvegarde : proposition de convention avec le CPIE Bocage de l'Avesnois - Désignation d'un référent
- 5° Changement de règlement POS relatif à la parcelle jouxtant le cimetière
- 6° Création d'un poste d'intervenant vacataire (Ecole de musique au sein de l'harmonie municipale)
- 7° Compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 12 novembre 2015
- 8° Questions diverses

Le Maire rend hommage à Monsieur Christian JEUNE, conseiller municipal décédé, qui réalisait son troisième mandat.

Son action a été particulièrement remarquable lors de la mise en place des NAP en 2014, en étroite collaboration avec Madame Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires scolaires.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en sa mémoire.

Conformément à la législation, c'est le premier candidat non élu de la liste à laquelle appartenait M. JEUNE qui devient de droit conseiller municipal.

Le Maire introduit donc comme nouveau conseiller municipal, Monsieur Julien LEPOLARD.

1° - Intervention du SIDEN/SIAN : conséquences de la loi NOTRe / Rôle possible du SIDEN/SIAN :

La loi « NOTRe » du 07/08/2015 prévoit le transfert obligatoire de la compétence « eau & assainissement » aux Communautés de Communes.

La commune de Poix du Nord est l'une des 2 communes de la CCPM (avec BOUSIES) qui exploite son service des eaux dans le cadre d'une régie municipale.

Face à cet impératif législatif, la réflexion à mener sera de savoir si la commune anticipe ce transfert et négocie librement avec un opérateur ou si elle attend le transfert à la CCPM et perd de ce fait son pouvoir de négociation.

A titre informatif, le Conseil Municipal reçoit le SIDEN/SIAN représenté par son Président M. Paul RAOULT, son Directeur Général, M. Bernard POYET ainsi que M. SIMON, Directeur du centre d'exploitation de Le Quesnoy.

Une présentation est faite du SIDEN/SIAN qui gère déjà dans la commune l'assainissement et se positionne comme exploitant possible du service de l'eau de la commune, via sa filiale NOREADE.

Les modalités d'un éventuel transfert de compétences et de ses conséquences sont présentées à titre informatif au conseil.

Le Conseil Municipal remercie les représentants du SIDEN/SIAN de leur intervention, prend acte de leurs propositions et en débattrait ultérieurement.

2° Présentation de la pré-étude d'un nouveau groupe scolaire (Cabinet d'architectes CHANDELIER) :

Dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité des différents bâtiments publics, les écoles et la mairie présentent des difficultés majeures liées d'une part, à la topographie et, d'autre part, pour les écoles à leur situation actuelle d'enclavement et d'une certaine vétusté malgré des travaux d'entretien réguliers.

De ce fait, le Conseil Municipal a décidé - lors de sa réunion du 24/09/2015 - de passer une convention avec le cabinet d'architectes de M. Benoit CHANDELIER à BAVAY (qui a réalisé le groupe scolaire de GOMMEGNIES).

Il est bien précisé que cette étude de faisabilité n'est en aucune façon engageante pour l'avenir et l'éventuelle avancée du projet dépendra de décisions ultérieures du Conseil Municipal avec le problème majeur de la capacité de financement d'un projet de cette ampleur.

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, 3 scénari sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal remercie M. CHANDELIER et ses collaborateurs de leur étude.

Le Conseil Municipal débattrait ultérieurement de la suite à donner à cette pré-étude.

3° Accessibilité : proposition pour la réalisation d' l'Ad'AP (Cabinet ACCESMETRIE) :

Lors de sa réunion du jeudi 24/09/2015, le Conseil Municipal a décidé de passer une convention avec ACCESMETRIE pour la réalisation de l'Ad'AP.

Le Maire précise que la commune a obtenu un accord de principe pour différer d'un an le dépôt de cet Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), soit au 27/09/2016.

L'intervention d'ACCESMETRIE consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et à l'élaboration de l'Ad'AP.

Il est rappelé que 17 sites sont concernés

La programmation pourrait se faire sur une période de 9 ans.

Une 1^{ère} ébauche de cette programmation - dans l'hypothèse de la construction d'un nouveau groupe scolaire - serait la suivante :

- **année 1** : réalisation de la mise en accessibilité du plateau multisports, de l'église, de la salle de musique et de la salle Jacques ANQUETIL ; phase 1 des études pour les écoles et la mairie.
- **année 2** : réalisation de la mise en accessibilité du stade, de la poste, de la salle Joséphine BATAILLE et de la salle des fêtes ; phase 2 des études pour les écoles et la mairie.
- **année 3** : réalisation de la mise en accessibilité de l'étang communal, du jardin WALLERAND, du cimetière et éventuellement de l'ancienne pharmacie (suivant la destination donnée) ; phase 3 des études pour les écoles et la mairie.

A partir de l'année 4, la décision finale interviendrait quant à la réalisation ou non du groupe scolaire et conditionnerait la suite de la mise en accessibilité ou non des écoles et de l'accessibilité de la mairie.

4° **Plan communal de sauvegarde : proposition de convention avec le CPIE Bocage de l'Avesnois - Désignation d'un référent :**

Geoffrey PAUL, conseiller délégué, présente au Conseil Municipal les grandes lignes de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde dont doit se doter chaque commune comprise dans le périmètre d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

La commune de Poix du Nord est comprise dans le périmètre du PPRI de l'Ecaillon et de ses affluents.

Lorsque le PPRI est en phase d'élaboration, la commune peut bénéficier de l'accompagnement gratuit du CPIE « Bocage de l'Avesnois ».

Cette gratuité est possible grâce à des financements FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

La mission confiée au CPIE « Bocage de l'Avesnois » est reprise dans le projet de convention remis aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en place le plan communal de sauvegarde,
- de bénéficier gracieusement de l'accompagnement du CPIE « Bocage de l'Avesnois »,
- de tout mettre en œuvre pour suivre la méthodologie et le calendrier défini conjointement avec les autres communes accompagnées,
- de déléguer Monsieur le Maire pour signer la convention.

Délibération du Conseil Municipal pour la passation d'une convention d'accompagnement avec le CPIE « Bocage de l'Avesnois » pour la réalisation du plan communal de sauvegarde :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de Geoffrey PAUL comme référent pour cette opération et propose de constituer dès à présent un groupe de travail rassemblant des élus et des techniciens.

Messieurs Daniel RONCHIN, Guy FACQ et Gilles DE MACEDO se proposent pour faire partie de ce groupe, ce que le Conseil Municipal valide.

Il sera proposé à Monsieur Cédric GREVIN et à Madame Josy PICCOLI d'éventuellement rejoindre ce groupe de travail s'ils le souhaitent, qui serait complété d'un représentant des services techniques et d'un représentant des services administratifs de la commune.

5° Changement de règlement POS relatif à la parcelle jouxtant le cimetière :

Monsieur Joël DEHOVE, adjoint en charge de l'urbanisme, expose au Conseil Municipal qu'une extension du cimetière communal deviendra indispensable dans les prochaines années.

La commune est propriétaire d'un terrain jouxtant l'actuel cimetière (parcelle référencée « 127 » - plan joint), ce terrain est actuellement en zone non constructible (NC).

De ce fait, pour permettre l'extension du cimetière sur ce terrain comprenant également un parking d'accès, il est nécessaire d'engager une procédure de modification du POS.

Compte-tenu du transfert de compétence, cette demande est à formuler auprès de la CCPM « Service Instructions ».

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la CCPM pour l'engagement d'une procédure de modification du P.O.S pour changer le règlement de la zone « NC » afin d'y autoriser les équipements d'intérêt collectif et de service public, en l'occurrence, l'extension du cimetière communal incluant le parking d'accès.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

M. DEHOVE précise que le transfert éventuel de ce terrain présenterait le double avantage d'avoir un parking ne posant plus de problèmes d'accessibilité par rapport au cimetière et aussi de dégager une voie d'accès au terrain sur lequel il est prévu d'accueillir des activités artisanales.

6° Création d'un poste d'intervenant vacataire (Ecole de musique au sein de l'harmonie municipale) :

Le Maire invite M. Guy FACQ, conseiller municipal et président de l'harmonie municipale, à présenter l'école de musique qui a redémarré en septembre 2015 au sein de l'harmonie municipale.

M. Guy FACQ explique qu'il y a actuellement une dizaine d'enfants qui suivent avec assiduité les cours de solfège dispensés par Samuel JETTE, intervenant musical.

Cette école a pour finalité de conforter à terme l'harmonie municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'intervenant vacataire dédié à l'école de musique pour une durée de 36 semaines, à raison de 3 h/semaine, avec une rémunération de 15 € de l'heure.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

7° Compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 12 novembre 2015 :

Le Maire fait une synthèse rapide des principaux points évoqués lors de la réunion du 12/11/2015 à laquelle il participait avec Roxane GHYS, conseillère communautaire.

- Le SCOT qui fixera les grandes lignes d'aménagement du territoire dans le cadre duquel doit s'insérer le PLUI poursuit ses travaux et un point intermédiaire a été fait par M. FREHAUT.

- Le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire 5 zones d'activités économiques pour un total de 51 hectares sur les communes de Bavay, Landrecies, La Longueville, Maroilles, Wargnies le Grand.
- Un dispositif TPE d'aide aux très petites entreprises, de 1 à 9 salariés et d'un CA inférieur à 1 million d'euros a été mis en place par la CCPM et doté d'une première enveloppe de 100.000 euros.

Les conseillers communautaires ont demandé à être destinataires d'un document complet d'information et être tenus informés des dossiers présentés par les entreprises de leur commune.

- Le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les actions et opérations éligibles au FISAC qui est un fond d'aide financière aux entreprises de services, artisanales et commerciales, là-aussi, les conseillers communautaires ont demandé de recevoir une information complète.
- Les nouveaux tarifs des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des séjours d'hiver et d'été ont été fixés.

Au niveau des ALSH (centre de loisirs), il y a 13 centres d'accueil actifs au sein de la CCPM qui ont accueilli 2.300 enfants en 2015.

- La compétence optionnelle pour les transports « piscine » est reprise par la CCPM qui prend en charge les frais de transport piscine pour les enfants des cycles 2 & 3 (environ 1.750 enfants).
- La CCPM participera à hauteur de 20 % à la création et à l'entretien de prises de recharge des véhicules électriques et hybrides (projet de 4 prises sur le territoire de la CCPM).

8° Questions diverses :

Le Maire rappelle que l'éclairage public est traité par la C.C.P.M., les problèmes rencontrés sur notre commune sont à signaler au service administratif de la Mairie qui transmettra à la CCPM et veillera au suivi de leur intervention.

Informations : Enquête « handicap et ruralité »

Le Maire rappelle qu'une étude réalisée par l'institut social de LILLE, via l'antenne de Maubeuge Sambre-Avesnois, a lieu sur le territoire de la CCPM.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal - en fonction de leur connaissance de personnes handicapées - de leur faire connaître cette enquête et de leur transmettre le courrier et le coupon-réponse s'ils désirent participer à cette enquête.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 10.